



*Le Président*

Paris, le 29 novembre 2016

Monsieur le Ministre,

Le 23 novembre 2016, le Ministre de l'Intérieur a détaillé la mise en œuvre du plan pour la Sécurité Publique visant notamment à améliorer les conditions de travail des policiers et à reconnaître les difficultés de leur métier.

Un projet de loi définissant un régime commun d'usage des armes pour les policiers et les gendarmes va ainsi être examiné en conseil des ministres le 21 décembre prochain. Ce projet de loi prévoira également de renforcer l'anonymat des policiers par l'usage de leur numéro de matricule dans les procédures pénales et permettra d'aligner les peines pour outrage à agent dépositaire de l'autorité publique sur celles encourues en cas d'outrage à magistrat.

Pour la CGC-DOUANES, il serait incompréhensible que les douaniers, exposés aux mêmes risques que les policiers, ne puissent pas bénéficier des mêmes protections juridiques et réglementaires.

Aussi, la CGC-DOUANES estime nécessaire que, sur ces sujets, la DGDDI soit étroitement associée à l'élaboration de ce projet de loi pour que les mesures protectrices prévues pour les policiers et gendarmes soient étendues aux agents des douanes.

Il me serait ainsi utile de connaître les projets de transposition de ces mesures en douane et leur niveau d'avancement.

Par ailleurs, M.CAZENEUVE a également annoncé une revalorisation importante des rémunérations de tous les agents de la Police Nationale (personnels actifs, administratifs et techniques), par la revalorisation des primes et indemnités des policiers et en augmentant significativement les volumes d'avancement aux grades supérieurs pour la période 2017-2022.

.../...

Monsieur Michel SAPIN  
Ministre de l'Economie et des Finances  
139 rue de Bercy  
75012 PARIS

Ainsi, il a décidé, pour mieux reconnaître l'engagement des officiers de police judiciaire, de revaloriser progressivement la prime OPJ, qui passera de 600 euros par an actuellement à 1080 euros en 2018.

L'indemnité de police technique et scientifique sera, elle-aussi, augmentée avec un gain annuel moyen de 725 € bruts en 2017.

De même, une nouvelle indemnité de sujétion spécifique sera créée pour les policiers et s'élèvera, à terme, à 2.334 € bruts.

Enfin, le Ministère de l'Intérieur va augmenter de façon très significative les volumes d'avancement aux grades supérieurs pour la période 2017-2022, et ce au profit de tous les corps.

Comme vous le savez, les agents des douanes appartiennent à une administration qui prend largement sa part dans la lutte contre tous les trafics qui menacent notre démocratie (terrorisme, trafic d'armes, crime organisé, blanchiment de capitaux, ...).

Il serait donc particulièrement injuste que leurs efforts ne soient pas également récompensés au même titre que les policiers. C'est pourquoi CGC-DOUANES demande une revalorisation indemnitaire au profit des douaniers du même ordre que celle obtenue par les policiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

*Signé*